



**UNION DEPARTEMENTALE CGT-Force Ouvrière des**

**Hauts-de-Seine**

37, rue Gay Lussac  
92320 Chatillon

**Comptes annuels**

**(en euros)**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

# Sommaire

<b>Bilan et Compte de résultat</b> .....	4
<b>Bilan Actif et Passif</b> .....	5
<b>Compte de résultat</b> .....	6
<b>Annexe au bilan et au compte de résultat</b> .....	7
<b>1. Règles et méthodes comptables</b> .....	9
<b>1.1. Immobilisations</b> .....	9
<b>1.2. Créances</b> .....	10
<b>1.3. Dettes</b> .....	10
<b>1.4. Disponibilités</b> .....	10
<b>1.5. Charges constatées d'avance</b> .....	10
<b>1.6. Produits constatés d'avance</b> .....	10
<b>1.7. Fonds syndicaux</b> .....	10
<b>1.8. Résultat comptable de l'exercice</b> .....	10
<b>1.9. Comptabilisation des cotisations</b> .....	11
<b>1.10. Changements de méthode</b> .....	11
<b>2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat</b> .....	12
<b>2.1. Immobilisations et amortissements</b> .....	12
<b>2.2. Créances</b> .....	12
<b>2.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b> .....	13
<b>2.4. Charges constatées d'avance</b> .....	13
<b>2.5. Fonds syndicaux</b> .....	13
<b>2.6. Provisions et dépréciations</b> .....	13
<b>2.7. Dettes</b> .....	14
<b>2.8. Ressources</b> .....	14
<b>2.9. Charges externes et autres services extérieurs</b> .....	15
<b>2.10. Impôts et taxes</b> .....	15
<b>2.11. Charges de personnel</b> .....	15
<b>2.12. Produits financiers</b> .....	15
<b>2.13. Résultat exceptionnel</b> .....	15
<b>3. Informations complémentaires</b> .....	16
<b>3.1. Effectif salarié</b> .....	16
<b>3.2. Engagements de retraite</b> .....	16
<b>3.3. Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues</b> .....	16

<b>3.4. Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat.....</b>	<b>16</b>
<b>3.5. Intégration globale dans une consolidation .....</b>	<b>16</b>
<b>3.6. Actions de solidarité des organisations syndicales .....</b>	<b>16</b>

## **Bilan et Compte de résultat**

## Bilan Actif et Passif

Actif	31/12/2020			31/12/2019	Passif	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Amort. Dépréciat <sup>o</sup>	Net	Net			
<b>Actif immobilisé (I)</b>					<b>Fonds syndicaux (I)</b>		
Actif incorporel	-	-	-	-	Réserves	367 128,38	373 156,66
Actif corporel	419 456,30	212 141,98	207 314,32	214 271,03	Report à nouveau	-	-
Actif financier	-	-	-	-	Résultat	- 10 982,52	- 6 028,28
<b>Total (I)</b>	<b>419 456,30</b>	<b>212 141,98</b>	<b>207 314,32</b>	<b>214 271,03</b>	<b>Total (I)</b>	<b>356 145,86</b>	<b>367 128,38</b>
					<b>Autres fonds propres (II)</b>	-	-
<b>Actif circulant (II)</b>					<b>Provisions (III)</b>	-	-
Stocks et fournitures	-	-	-	-	<b>Fonds dédiés (IV)</b>	-	-
Créances	24 188,48	-	24 188,48	35 935,44	<b>Dettes (V)</b>		
<b>Total (II)</b>	<b>24 188,48</b>	<b>-</b>	<b>24 188,48</b>	<b>35 935,44</b>	Dettes financières	-	-
					Dettes diverses	157 326,99	144 708,12
<b>Disponibilités (III)</b>	<b>276 848,45</b>	<b>-</b>	<b>276 848,45</b>	<b>272 883,27</b>	<b>Total (V)</b>	<b>157 326,99</b>	<b>144 708,12</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>5 121,60</b>	<b>-</b>	<b>5 121,60</b>	<b>6 398,96</b>	<b>Comptes de régularisation (VI)</b>	<b>-</b>	<b>17 652,20</b>
<b>Total (I + II + III + IV)</b>	<b>725 614,83</b>	<b>212 141,98</b>	<b>513 472,85</b>	<b>529 488,70</b>	<b>Total (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>513 472,85</b>	<b>529 488,70</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat simplifié					
Charges	31/12/2020	31/12/2019	Produits	31/12/2020	31/12/2019
<b>Charges d'exploitation (I)</b>	<b>212 176,14</b>	<b>241 036,33</b>	<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>201 501,42</b>	<b>218 766,23</b>
Achats	9 019,42	14 165,24	Cotisations	116 014,73	139 286,04
Autres charges externes	21 105,62	26 988,06	Subventions	60 652,20	41 199,34
Autres services extérieurs	35 954,34	49 435,87	Autres produits	20 531,49	30 676,85
Impôts et taxes	10 143,67	10 108,93	Transferts de charges	4 303,00	7 604,00
Charges de personnel	127 109,69	131 782,23			
Autres charges	176,97	3,62			
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 666,43	8 552,38	Reprises des amortissements et des provisions	-	-
<b>Charges financières (II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Produits financiers (II)</b>	<b>364,58</b>	<b>520,87</b>
<b>Charges exceptionnelles (III)</b>	<b>3 086,25</b>	<b>14 967,30</b>	<b>Produits exceptionnels (III)</b>	<b>2 413,87</b>	<b>30 688,25</b>
<b>Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)</b>			<b>Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)</b>		
<b>Total (I + II +III +IV)</b>	<b>215 262,39</b>	<b>256 003,63</b>	<b>Total (I + II +III +IV)</b>	<b>204 279,87</b>	<b>249 975,35</b>
<b>Solde créditeur : Excédent</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Solde débiteur : Déficit</b>	<b>10 982,52</b>	<b>6 028,28</b>

## **Annexe au bilan et au compte de résultat**

Les comptes annuels l'Union Départementale FO des Hauts-de-Seine se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2020 :

- Total du bilan : 513 472,85 €
- Total des ressources : 197 563,00 €
- Déficit de l'exercice : 10 982,52 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'Union Départementale pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020.



## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'Union Départementale sont établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales autres méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1. Immobilisations

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leur durée d'utilisation prévue. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La politique d'amortissement se présente comme suit :

	Méthode	Durée (années)
<b>Immobilisations Corporelles</b>		
Terrains	NA	
Constructions	Linéaire	50
Installations tech. mat. outil. indus.	Linéaire	3 à 5
Installations générales & agencements	Linéaire	3 à 10
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4
Mobilier	Linéaire	4 à 8

## **1.2. Créances**

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

## **1.3. Dettes**

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

## **1.4. Disponibilités**

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une valeur mobilière de placement est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

## **1.5. Charges constatées d'avance**

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra lors d'un exercice ultérieur.

## **1.6. Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des recettes perçues durant l'exercice et relatives à l'exercice suivant.

## **1.7. Fonds syndicaux**

Elles correspondent au cumul des excédents et des déficits provenant des exercices antérieurs.

## **1.8. Résultat comptable de l'exercice**

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». Il appartient à l'instance statutairement compétente de se prononcer sur l'affectation de l'excédent ou du déficit. Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents, les excédents ou déficits sont soit affectés en réserves soit maintenus en report à nouveau.

## **1.9. Comptabilisation des cotisations**

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à l'Union Départementale.

## **1.10. Changements de méthode**

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

## 2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

### 2.1. Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes en Euros	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>417 746,58</b>	<b>1 709,72</b>	-	<b>419 456,30</b>
Terrains	35 000,00	-	-	35 000,00
Constructions	315 000,00	-	-	315 000,00
Installations tech. mat. outill. indus.	-	1 116,02	-	1 116,02
Installations générales & agencements	28 456,71	79,71	-	28 536,42
Matériel de transport	17 574,66	-	-	17 574,66
Materiel de bureau et informatique	12 669,33	513,99	-	13 183,32
Mobilier	9 045,88	-	-	9 045,88
<b>TOTAL</b>	<b>417 746,58</b>	<b>1 709,72</b>	-	<b>419 456,30</b>

En 2020, l'UD FO 92 a essentiellement investi dans un ordinateur portable et une sono pour les manifestations.

Amortissements et dépréciations des Immobilisations en Euros	01/01/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2020
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>203 475,55</b>	<b>8 666,43</b>	-	<b>212 141,98</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	141 470,00	6 300,00	-	147 770,00
Installations tech. mat. outill. indus.	-	111,64	-	111,64
Installations générales & agencements	24 088,75	1 699,83	-	25 788,58
Matériel de transport	17 574,66	-	-	17 574,66
Materiel de bureau et informatique	11 405,82	540,59	-	11 946,41
Mobilier	8 936,32	14,37	-	8 950,69
<b>TOTAL</b>	<b>203 475,55</b>	<b>8 666,43</b>	-	<b>212 141,98</b>

### 2.2. Créances

Euros	31/12/2020	- 1 an	+ 1 an
<b>Créances</b>			
Produits à recevoir	22 148,48	22 148,48	
Autres	2 040,00	2 040,00	
<b>Total</b>	<b>24 188,48</b>	<b>24 188,48</b>	-

Les produits à recevoir concernent essentiellement des reversements de l'Union Régionale.

Les autres créances correspondent à un avoir UP sur les tickets restaurants.

### 2.3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Au 31/12/2020, la trésorerie de l'UD FO 92 se décompose ainsi :

- Comptes courants pour un montant de 181 862,41 € ;
- Livrets pour un montant de 70 002,65 € ;
- Caisse pour un montant de 653,20 € ;
- Valeurs mobilières de placement pour un montant de 24 330,19 €

**Soit un total de 276 848,45 €.**

### 2.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont notamment relatives à de la documentation.

### 2.5. Fonds syndicaux

Fonds syndicaux en Euros	01/01/2020	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Réserves	373 156,66	- 6 028,28	-	367 128,38
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 6 028,28	6 028,28	- 10 982,52	- 10 982,52
<b>TOTAL</b>	<b>367 128,38</b>	<b>-</b>	<b>- 10 982,52</b>	<b>356 145,86</b>

### 2.6. Provisions et dépréciations

Néant

## 2.7. Dettes

€uros	31/12/2020	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>25 435,52</b>	<b>25 435,52</b>		
<b>Autres dettes</b>	<b>131 891,47</b>	<b>131 891,47</b>		
Dont Charges à payer	11 136,89	11 136,89		
Dont autres	120 754,58	120 754,58		
<b>Total</b>	<b>157 326,99</b>	<b>157 326,99</b>	-	-

Au 31/12/2020, les dettes de l'UD FO 92 s'établissent au total à 157 326,99 €.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux sommes à devoir aux organismes sociaux ainsi qu'à l'Etat.

Les autres dettes sont essentiellement des dettes envers d'autres organisations syndicales.

## 2.8. Ressources

En €uros	2020	2019
Cotisations reçues nettes	116 014,73	139 286,04
(+) Subventions reçues	60 652,20	41 199,34
(+) Autres Produits d'Exploitation perçus	20 531,49	30 676,85
(+) Produits financiers perçus	364,58	520,87
<b>TOTAL</b>	<b>197 563,00</b>	<b>211 683,10</b>

Les cotisations reçues nettes de reversement correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquises à l'organisation syndicale et inscrites au compte de résultat.

Les subventions reçues proviennent de l'URIF et de la confédération.

Les « autres produits d'exploitation perçus » correspondent essentiellement à des versements de l'URIF.

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets.

## **2.9. Charges externes et autres services extérieurs**

Les charges externes comprennent les frais de fonctionnement supportés par l'Union Départementale.

Les autres services extérieurs concernent principalement les frais de déplacement, de mission et réception, les frais d'affranchissement et de télécommunication ainsi que les honoraires.

## **2.10. Impôts et taxes**

Cette rubrique intègre la taxe foncière, la taxe sur les bureaux, la taxe d'habitation et la taxe sur la formation professionnelle continue.

## **2.11. Charges de personnel**

Les charges de personnel recouvrent la rémunération et les cotisations patronales de 5 personnes (dont 1 salariée rentrée en juillet 2020).

## **2.12. Produits financiers**

Ils correspondent aux intérêts sur livrets.

## **2.13. Résultat exceptionnel**

Les opérations à caractère exceptionnel concernent essentiellement des régularisations sur exercices antérieurs.

### **3. Informations complémentaires**

#### **3.1. Effectif salarié**

L'Union Départementale a employé 5 personnes en 2020.

#### **3.2. Engagements de retraite**

Néant.

#### **3.3. Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues**

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : néant.

#### **3.4. Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat**

L'épidémie de COVID-19 continuera de ralentir l'activité de l'Union Départementale en 2021.

#### **3.5. Intégration globale dans une consolidation**

Néant.

#### **3.6. Actions de solidarité des organisations syndicales**

Néant.